

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2013

Nombre de conseillers

en exercice : 14
présents : 10
votants : 11

L'an deux mil treize
le 03 décembre à 18 heures
le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal VIGUIE, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 novembre 2013.

Présents :

Mme Juste Ginette, Mme Gibert Annie, Mme Fleurier Brigitte, M. Fauvel Claude, M. Borderieux Jack, M. Ballenecker Philippe, M. Dubois Jean-Claude, M. Robinet Jean-Luc et M. Dauron Alain.

Personnes excusées :

Mme Trouvé Véronique, Mme Sellier Monique, M. Bordu Gérard et
M. Marcellot Daniel (procuration à M. Vigié).
Mme Juste Ginette a été élue secrétaire.

Chemin de Montrafault :

Un certificat d'urbanisme a été déposé par Mme Arnoux et M. Becuau concernant la parcelle ZH 261 en vue de diviser celle-ci en 4 lots. Pour se faire, la D.D.T. demande la création d'une voirie de 4 m de large. La longueur du chemin est d'environ 111 m soit 100 m de voirie nécessaire. M. Becuau précise qu'ils ne sont pas obligés de faire 4 lots. Après débat, il est décidé d'estimer les travaux de voirie (transformation du chemin creux, gestion des eaux pluviales, talutage, signalisation et éclairage public) nécessaires avant d'émettre un avis sur cette demande de CU à Montrafault.

Chemin de la Ratoire :

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour de rouvrir un chemin communal à la Ratoire afin de permettre à un propriétaire d'accéder à nouveau à ses parcelles. Le devis s'élève à 627.90 € T.T.C.

Participation aux spectacles de Noël aux écoles de Léré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour, de participer financièrement aux spectacles de Noël 2013 au prorata des élèves de Sury scolarisés aux écoles de Léré soit 143.19 € pour les 24 enfants en maternelle (spectacle des 3 chardons) et 79.38 € pour les 23 enfants en élémentaire (séance de cinéma « Reine des neiges »). Le conseil municipal accepte le principe d'une subvention pour le projet éducatif « eau défi » de l'école de Léré. Le montant sera déterminé lors d'un prochain conseil municipal car l'école est en attente du montant alloué par l'agence de l'eau Loire Bretagne.

Santé et sécurité au travail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour, de s'engager dans le développement d'une vraie politique d'amélioration de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail. Cette volonté forte de Pascal VIGUIE, Maire, permet de préserver la santé physique et mentale des agents, d'assurer une reconnaissance professionnelle et humaine, enfin de limiter les accidents et les maladies professionnelles. L'image de marque de la collectivité en est donc meilleure et la continuité du service public maintenue.

La mise en place de cette politique de maîtrise des risques est l'occasion de renforcer et de renouveler le dialogue avec l'ensemble des agents en fédérant autour d'un projet commun : les agents sont tour à tour acteurs et bénéficiaires de celle-ci.

Ayant des agents en commun avec le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable du Pays Fort Val de Loire, l'Autorité Territoriale décide de mutualiser ce travail et propose que la mairie soit l'organe centralisateur.

Cette nouvelle dynamique officialise la volonté affirmée de l'Autorité Territoriale de mettre en exergue le rôle majeur de chacun, d'être en conformité avec les réglementations applicables afin d'améliorer continuellement les conditions de travail.

Décision modificative n°2.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir un ajustement des crédits budgétaires votés au budget primitif de l'année 2013.

Décision modificative n°2 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313 - Immos en cours constructions	80 300 €	
D -2041582 - Bâtiments et installations		50 000 €
D - 2315 - Immos en cours inst. techniques		30 000 €
D 1641 - Emprunts en cours		300 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour, la décision modificative n°2 telle que figurant dans le tableau ci-dessus.

Travaux dans l'ancienne mairie.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour de réaliser des travaux d'aménagement dans l'ancienne mairie.

Le conseil municipal décide aussi à l'unanimité de demander des subventions à l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. (dotation d'équipement des territoires ruraux) et au S.D.E. 18.

Plan de financement :

Dépenses H.T.		Recettes H.T.		
Travaux d'aménagement	35 341.54 €	D.E.T.R.	17 670.77 €	50 %
		SDE 18	843.29 €	2.39 %
		Fonds propres	16 827.48 €	47.61 %
total	35 341.54 €	total	35 341.54 €	100 %

Travaux dans le logement communal situé 3 rue de l'église.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour de réaliser des travaux de rénovation dans le logement communal situé 3 rue de l'église.

Le conseil municipal décide aussi à l'unanimité de demander des subventions à l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. (dotation d'équipement des territoires ruraux). Il autorise le Maire à lancer les travaux.

Plan de financement :

Dépenses H.T.		Recettes H.T.		
Travaux de rénovation	9 598.63 €	D.E.T.R.	4 799.32 €	50 %
		Fonds propres	4 799.31 €	50 %
total	9 598.63 €	total	9 598.63 €	100 %

Indemnités à la paroisse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour, de ne pas verser d'indemnité d'occupation de l'église pour les concerts de fin d'année à la paroisse considérant que la commune participe financièrement à l'entretien de l'église. Chaque année, la commune paie l'entretien des cloches et change les pièces défectueuses.

Depuis 2000, la commune a, concernant l'église

- rénové entièrement la toiture.
- assaini et aménagé le pourtour.
- mis aux normes l'installation électrique.
- installé le chauffage.
- remplacé les gouttières.
- ouvert deux baies Sud avec pose de vitraux.

Opérations comptables de fin d'année.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité par 11 voix pour, Monsieur le Maire à dépenser les crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2013, de percevoir des dons et quêtes en 2014 et de percevoir des indemnités des compagnies d'assurance en cas de sinistre en 2014 sur le budget communal.

M. Ballenecker donne connaissance du rapport annuel du syndicat d'ordures ménagères. Les déchets ménagers ont augmenté. Le coût de la collecte est de 82 € par an par habitant. Le détail est disponible à la mairie. La commune n'a plus de problème de ramassage depuis que des containers plus petits ont été achetés. Monsieur le Maire dit qu'il a inséré dans la presse l'encart suivant : « Il est rappelé que les ordures ménagères doivent être sorties le dimanche soir et non le vendredi matin ou le samedi. Merci de respecter ces règles élémentaires d'hygiène collective. »

Le conseil municipal prend connaissance de l'autorité préfectorale portant composition du conseil communautaire de la CDC HBVL à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux des 23 et 30 mars 2014 : 26 délégués.

Boulleret, Léré, Savigny en Sancerre et Belleville sur Loire : 4 délégués.

Bannay et Sury près Léré : 3 délégués.

Santranges et Sainte Gemme en Sancerrois : 2 délégués.

Monsieur le Maire :

- explique que M. Marcellot Daniel propose d'abattre le muret situé derrière la mairie car celui-ci est en très mauvais état. Le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour d'abattre ce muret.
- informe de travaux d'urgence réalisés à la salle des fêtes demandés par la commission de sécurité : installation d'une cloison et d'une porte coupe-feu au niveau de la chaudière au gaz, ainsi qu'une ventilation et un éclairage.
- informe que chaque électeur devra présenter une pièce d'identité lors du vote aux prochaines élections municipales (décret d'Etat) et des remerciements des restos du cœur pour le bon d'achat.
- informe du versement de 50 242 € de solde de subvention de l'Etat pour les travaux de la RD 751, la subvention totale s'élevant à 72 742 € et de 101 165,65 € de solde de la subvention du Conseil Général pour ces mêmes travaux, la subvention totale du Conseil Général s'élevant à 205 760,65 €.
- informe que depuis 2004, 17 trésoreries ont été fermées dans le Cher.
- informe que le service des routes du Conseil Général est venu la semaine dernière pour étudier le problème du virage de la Grande Maison et celui des bas-côtés le long de la RD 152. Concernant le Grand Bois Dieu, un comptage des véhicules sera réalisé mais limiter la vitesse à 70 km/h n'est pas préconisé ;
- explique qu'il y a de gros soucis avec La Poste : distribution tardive ou non distribution du courrier ... Le conseil municipal demande à l'unanimité par 11 voix à Monsieur le Maire de : Vu les retards des boites postales le matin pour les usagers, vu l'heure désormais tardive de la distribution du courrier dans certains endroits de la commune, voire la non distribution certains jours, vu l'impossibilité des collectivités de retirer des timbres au bureau de poste de Léré entraînant une attente de plusieurs semaines, voire plusieurs

mois pour être provisionné, ainsi que beaucoup d'autres constats négatifs, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à contacter la poste afin de lui faire part de son mécontentement dans la manière dont l'établissement gère désormais le service public, service public très important dans un secteur rural.

M. Dauron demande où en sont les travaux du cimetière. Monsieur le Maire répond qu'ils commenceront en 2015.

Mme Gibert rappelle que le spectacle de Noël pour les enfants a lieu dimanche 15 novembre. La commune a récolté 432.90 € pour le téléthon lors de la soirée cabaret et le concert de Noël. Elle remercie les donateurs.

Mme Juste recherche des volontaires pour la distribution du colis des aînés. Elle explique quelle est la composition du colis.

Monsieur le Maire explique qu'il faut que la commission de voirie chiffre les travaux prévus pour le 3 janvier.

La commission de voirie se réunira le mardi 17 décembre à 9h avec comme ordre du jour, la prévision des travaux et des questions diverses.

La séance est levée à 19h35.